

Demande de STATUT ESPOIR SPORTIF ou PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT En vue de
facilités scolaires SECONDE SESSION

Le formulaire dûment complété doit être transmis à l'AIF à l'attention d'Albert DAFPE **pour le 19 AOUT**

; l'AIF devant transmettre l'ensemble des nouveaux dossiers pour le 21 août.

Si le formulaire nous parvient après cette date, il sera traité par la commission ad hoc plus tard.

Une demande supplémentaire de l'Administration: mentionner l'adresse complète de l'établissement scolaire fréquenté par le sportif étudiant .